

# Urbanisme



## Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire qui définit les règles de constructions sur l'ensemble de la commune.

► LE PLU EN VIGUEUR



## Consulter les autorisations d'urbanisme

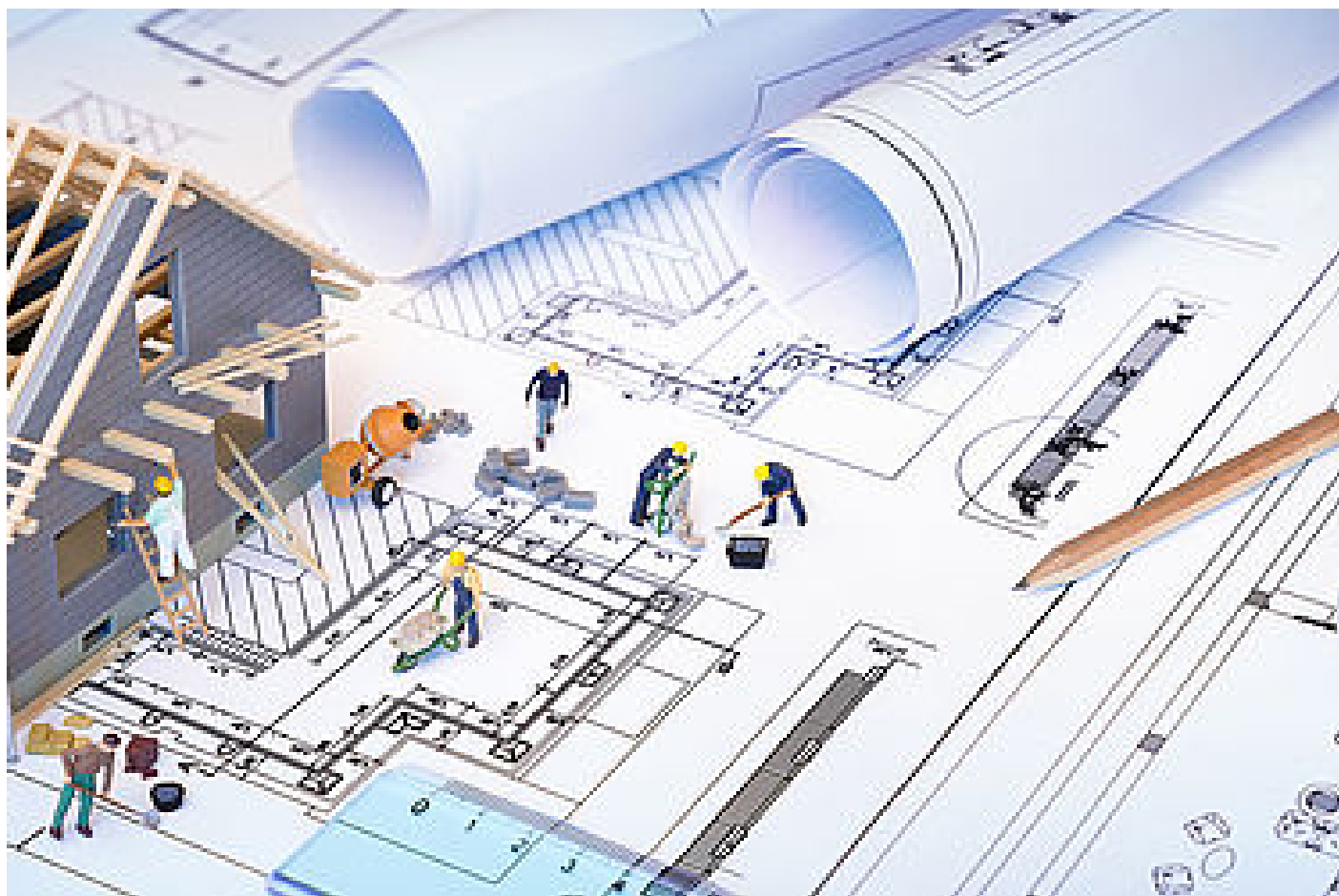


## Enquêtes, concertations et consultations publiques

Présentation des enquêtes publiques et concertation relatives à l'urbanisme et à l'environnement en cours ou terminées depuis moins d'un an sur la...

<https://www.annemasse.fr/au-quotidien/urbanisme>

- CONCERTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)
- ECOQUARTIER DE CHATEAU ROUGE CONCERTATION DU PUBLIC PRÉALABLE À LA CRÉATION DE LA ZAC
- SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS
- PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT
- SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE L'ARVE
- ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DES ARAVIS



## Faire des travaux

Vous souhaitez faire des travaux ? Quelles sont les formalités préalables ? Auprès de qui déposer votre demande ?

- CONSULTER LE CADASTRE
- CERTIFICAT D'URBANISME
- DÉCLARATION DE TRAVAUX
- PERMIS DE CONSTRUIRE
- PERMIS DE DÉMOLIR
- PERMIS D'AMÉNAGER



## Coupures d'électricité

La Mairie vous informe des coupures d'électricité prévues sur le territoire de la commune.



## Règlementation commerces et ERP

- › ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
- › RÉGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ET AUTORISATION PRÉALABLE
- › INSTALLER UNE TERRASSE



## Taxe d'aménagement



## Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Vous êtes commerçants ou professionnels ? Vous êtes sans doute redevables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).



### MAIRIE D'ANNEMASSE

BP 530  
74107 Annemasse cedex  
☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :  
Lun - Mer - Jeu :  
9h > 12h & 13h30 > 17h

Mardi :  
9h > 12h & 13h30 > 18h

Vendredi :  
9h > 17h